

chement prématuré, en 1887, à 8 mois. 5ème accouchement prématuré en 1888, à 7 mois. Aucun avortement depuis, syphilitides cutanées pustulo-crustacées.

DES CAUSES DE L'AVORTEMENT CHEZ LES SYPHILITIQUES

Si la femme qui a la vérole, dit Mauriceau, ressent une grande pesanteur dans le ventre et qu'il tombe comme une boule du côté qu'elle se couche, c'est signe qu'elle doit bientôt avorter d'un enfant mort.

Presque tous les observateurs font résider la cause de l'avortement dans le factus lui-même.

Trousseau pense qu'il n'est pas indispensable que le produit même pour être expulsé et que, dans un grand nombre de cas, il suffit pour amener ce résultat de l'état de souffrance dans lequel le met la syphilis. Il est évident que la syphilis met le factus dans un état d'insuffisance vitale (Auvard), cependant s'il n'est pas indispensable que le produit de la conception soit mort pour être expulsé, néanmoins dans la grande majorité des cas d'avortements chez des syphilitiques, il est d'observation courante que le fœtus est mort et le plus souvent macéré.

La mort du factus ou son état de souffrance sont donc la cause de l'avortement.

Pour Blaise la mort du fœtus serait causée par un empoisonnement direct et primitif du fœtus par un principe morbide. Il s'agirait là de quelque chose d'analogue à ce qui a lieu pour l'intoxication saturnine. La syphilis à l'instar de l'intoxication plombique, amènerait l'avortement en portant atteinte à la fois à la santé de la mère et en exerçant une action directe sur le produit de la conception.

L'analogie de l'infection syphilitique est plus grande avec certaines affections virulentes, rougeole, scarlatine, variole, qui peuvent être transmises de la mère au fœtus.

Il est donc certain que pour le principe morbide de la syphilis l'intoxication primitive du fœtus doit intervenir fréquemment pour expliquer l'avortement

Souvent le fœtus est mort, presque toujours il est affecté de lésions organiques plus ou moins graves qui sont certainement pour quelque chose dans son expulsion prématurée. L'avortement peut encore reconnaître pour cause des manifestations diverses du côté de l'utérus, du placenta ou de ses annexes; nous trouvons des lésions de l'utérus, de la caduque, du chorion, de l'amnios, du placenta; il existe un placenta syphilitique et ce placenta présente des caractères spéciaux. Le placenta syphilitique ne se rencontre que dans le cas de syphilis foetale, congénitale. Les lésions peuvent